

## Guénange : un restaurant oui mais à quel prix

Un restaurant le long de la D1 ? L'idée, portée par un investisseur privé, séduit la municipalité qui fait le forcing pour que la transaction se fasse au plus vite. L'opposition, jusque-là consentante, émet aujourd'hui des réserves.

Le 15/12/2018 à 05:02



Le restaurateur de la zone Bellevue souhaite développer son affaire. Il vise la construction d'un restaurant sur l'ancien terrain en schiste, à l'entrée de Guénange bas. Photo Julio PELAEZ

Pour une fois qu'un restaurateur fait savoir qu'il souhaite construire une vraie salle de restaurant – pas un snack ni un kebab, non, un vrai restaurant – à Guénange, je ne me voyais pas laisser passer l'opportunité... Imaginez un peu une affaire qui tourne, comme d'autres que l'on connaît à Volstroff ou Kédange, ici, chez nous : honnêtement, c'est un beau projet. »

Dit comme cela, le point de vue de Jean-Pierre La Vaullée se défend. C'est dans ce sens que la majorité municipale a voté, en juin dernier, la vente d'un terrain de 22 ares au prix de 77 000 €.

Les Guénangeois connaissent les lieux : il s'agit de cet ancien terrain de foot en schiste situé à l'entrée de Guénange bas, le long de la D1. C'est précisément à cet endroit qu'un dossier de construction à plus de 840 000 € hors taxes a été déposé en mairie. Du lourd.

Le dossier est revenu sur la table du conseil municipal jeudi soir. Avec des ajustements techniques et financiers que l'opposition municipale n'a cette fois pas suivis. « On a l'impression que depuis la baisse des dotations, le maire dilapide le foncier de la commune », estime Gérard Caillet, citant pêle-mêle la vente de terrains agricoles en cœur de ville ou celle d'ex-aires de jeux pour enfants. Le conseiller d'opposition dit « être inquiet » et ne pas comprendre là où le maire souhaite en venir. « Tout cela manque d'explications », regrette-t-il.

Gagner du temps

L'explication donnée par Jean-Pierre La Vaullée, la voilà : pour ne pas laisser filer le projet de restaurant, la municipalité a souhaité aller vite. Et vendre le terrain, actuellement classé en zone U (constructible), au même prix que s'il était situé en zone UX (zone d'activité). Soit 3 500 € l'are. Ce détail n'a pas échappé aux services de l'État qui ont fait annuler la délibération au motif que le prix est largement en dessous de celui des Domaines (225 000 €).

Obstiné à mener à bien le projet, le maire a donc proposé primo de consentir « comme la loi l'autorise » à un rabais de 20 % sur l'estimation des Domaines ; secundo au versement d'une subvention de 103 000 € au restaurateur au titre de l'aide au développement économique.

C'est un peu technique mais cela s'appelle un choix politique. Les sept voix de l'opposition se sont levées au moment du vote. Un autre choix politique.

C.F.